

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 12 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MÉNARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Mathieu BÉRARD, Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Daniel FONTENEAU

**OBJET : Travaux d'aménagement du stationnement Côte du Chaillot –
Approbation de l'APD**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La volonté communale d'engager des travaux d'aménagement du stationnement existant Côte du Chaillot (devant l'espace paramédical, les commerces et la future pharmacie d'une part et sur le mail devant la boulangerie « Confiance gourmande » d'autre part) ;

La décision du conseil municipal par délibération en date du 28 avril 2023 :

- d'approuver l'avant-projet définitif (APD) présenté, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 31 871 € HT ;
- de lancer une consultation d'entreprises pour passation d'un marché de travaux (en procédure adaptée).

La consultation des entreprises a été lancée le 16 juin 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 27 juin 2023 à 12h00.

Trois offres ont été déposées dans le délai imparti et déclarées conformes.

Par délibération en date du 8 septembre 2023, le conseil municipal a déclaré sans suite la consultation des entreprises engagée le 16 juin 2023, pour motif d'intérêt général d'ordre budgétaire, l'analyse des offres présentant un coût estimatif de travaux nettement supérieur au budget voté le 28 avril 2023.

Le conseil municipal a également décidé de reprendre l'étude du projet initial et d'y apporter des modifications qui permettront, après validation du nouveau scénario retenu, de relancer une nouvelle procédure de consultation des entreprises.

Le Maire présente à l'assemblée le nouveau projet d'APD établi par SIT&A Conseil.

Ces travaux d'aménagement du stationnement vont permettre de sécuriser les parkings en rendant leur fonctionnement plus lisible pour les automobilistes, les cyclistes, les piétons, etc.

Sur ce nouvel APD, le projet se concentre uniquement sur la Côte du Chaillot, en effet, les travaux prévus portent sur :

- la mise en place d'un sens de circulation unique pour les zones de parking avec une entrée et une sortie ;
- la matérialisation des places de stationnement par une signalétique horizontale : marquage au sol pour l'espace Ouest de la boulangerie.

Ce projet consiste à :

- sécuriser les différents flux : piétons, vélos, véhicules motorisés ;
- améliorer le fonctionnement de ces différents espaces.

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'avant-projet définitif (APD) présenté ci-dessus, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 18 887,50 € HT ;**
- **de décider que le marché de travaux correspondant sera passé selon la procédure adaptée, après consultation des entreprises.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 20 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
Daniel FONTENEAU

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2023

Notifié ou publié le : 25 OCT. 2023